



SAINT-DENIS
DE-BROMPTON

MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que le conseil municipal étudiera, lors de son assemblée du **lundi 2 octobre 2023 à 19 h 30**, au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton, une demande de dérogation mineure.

La demande concerne l'immeuble situé 2200, route 222, constitué du lot 1 799 252 situé dans la zone AF-5.

La demande consiste à autoriser le lotissement d'un lot ayant un frontage d'environ 20 mètres sur la route 222 alors l'article 21 du *Règlement n° 477 de lotissement* indique que le frontage minimal dans cette zone est de 45,7 mètres. Cette demande a pour effet de permettre la séparation du kiosque de vente de produits de la ferme et de la terre agricole.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec le service d'urbanisme par courriel à l'adresse permis@sddb.ca. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de l'assemblée du **lundi 2 octobre 2023 à 19 h 30**.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 15 SEPTEMBRE 2023**

Me Valérie Manseau
Greffière et greffière-trésorière adjointe